

Règlement Spécifique FUTSAL

Année 2017-2018

Remarque : Pas de changement réglementaire cette année.
Seules quelques précisions apparaissent **en rouge**.

Mise à jour : 1/10/2017

SOMMAIRE

1. LE TERRAIN DE JEU	page 3
2. LE NOMBRE DE JOUEURS	page 4
3. L'EQUIPEMENT OBLIGATOIRE DES JOUEURS	page 4
4. PROCEDURE DE REMPLACEMENT DES JOUEURS	page 4
5. LE GARDIEN DE BUT	page 4
6. LES ACCOMPAGNATEURS	page 5
7. PROTOCOLES D'AVANT ET D'APRES MATCH : RESPECT ET FAIR PLAY	page 5
8. L'ARBITRAGE PAR LES JEUNES ARBITRES	page 6
9. FAUTES ET COMPORTEMENT	page 6
a) Le Coup-Franc Direct (CFD)	
b) Les Fautes Collectives	
c) Le Coup-Franc Indirect (CFI)	
10. LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES	page 9
a) Le Carton Blanc	
b) Le Carton Jaune	
c) Le Carton Rouge	
11. LA BALLE A TERRE	page 10
12. LE COUP DE PIED DE REPARATION	page 10
13. LE COUP D'ENVOI	page 12
14. LA RENTREE DE TOUCHE	page 11
15. LE COUP DE PIED DE COIN	page 11
16. LE BUT MARQUE	page 11
17. LE TEMPS MORT	page 11
18. LE HORS JEU	page 12
19. LA SERIE DES TIRS AU BUT	page 12
20. LES TEMPS DE JEU	page 12
➤ Championnats Etablissement	
➤ Championnats Excellence	
 <u>ANNEXES :</u>	
FEUILLE DE MATCH FUTSAL UNSS	page 13-14
FEUILLE DE TABLE DE MARQUE FUTSAL UNSS	page 15

AMENDEMENTS

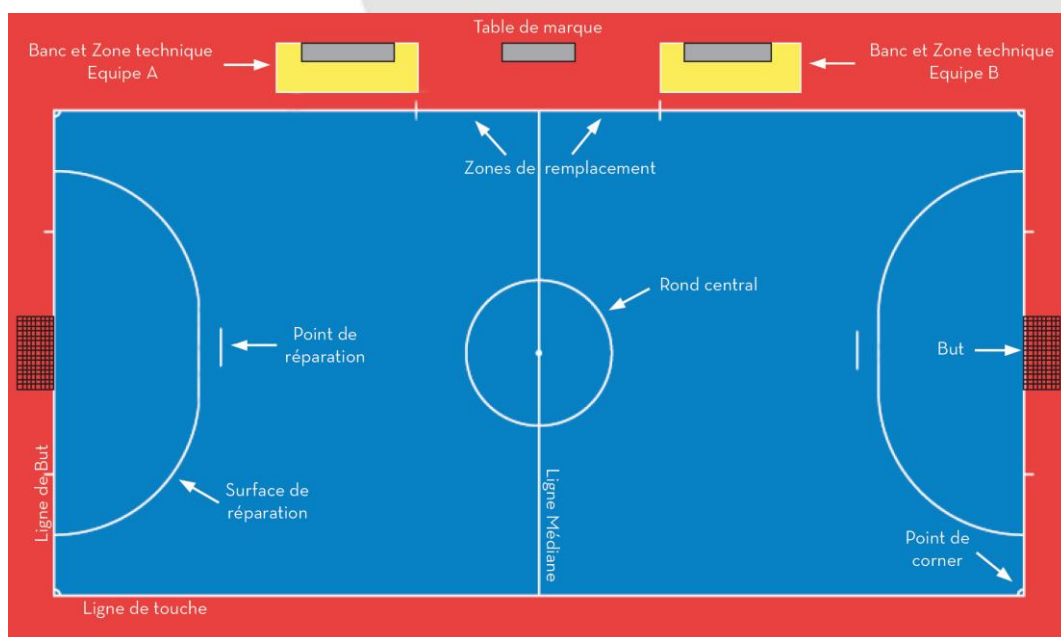
Les nouveautés ou précisions réglementaires sont indiquées par la présence d'un trait vertical à gauche du texte.

Ces modifications réglementaires sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2016.

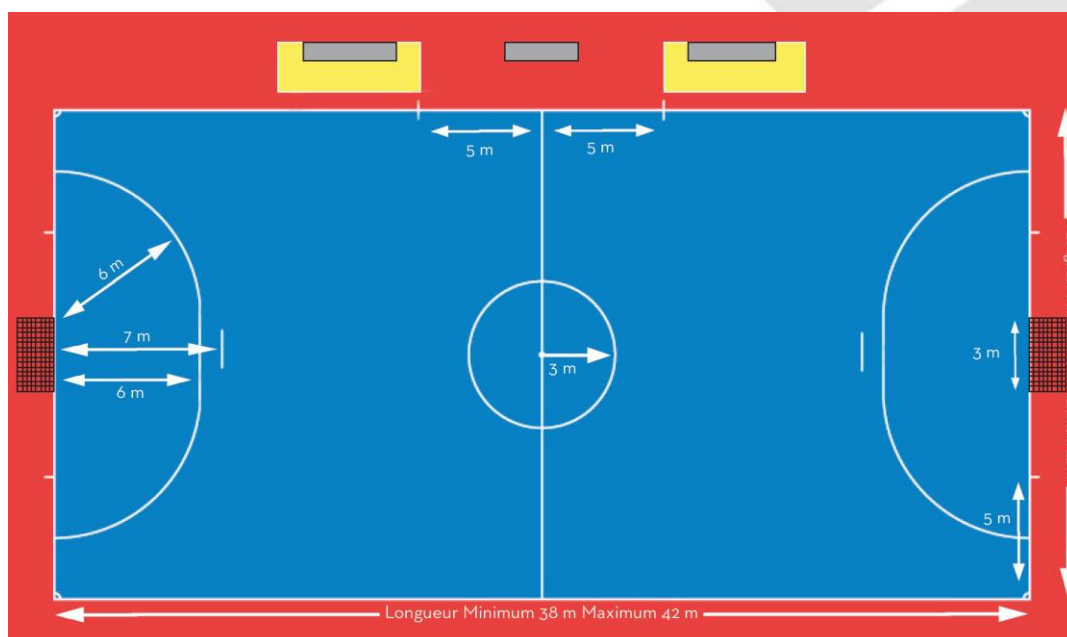
Les précisions apportées au 1/10/2017 apparaissent en rouge.

1. LE TERRAIN DE JEU

- Terrain de Hand-ball (intérieur ou extérieur).
- Longueur 38 mètres minimum / 42 mètres maximum.
- Largeur 18 mètres minimum / 22 mètres maximum.
- Ballon spécifique futsal de taille 4 (circonférence de 62 à 64 cm, poids de 400 à 440 gr).
- Ballon en feutrine INTERDIT.
- Si le ballon devient défectueux en cours de jeu, une balle à terre sera effectuée à l'endroit même où il est devenu défectueux.
- Le terrain de jeu



- Les dimensions du terrain de jeu



- Les dimensions du but de futsal sont de 3 mètres en largeur et 2 mètres en hauteur (intérieur des poteaux).

2. LE NOMBRE DE JOUEURS

- 5 joueurs dont le gardien (+ 5 remplaçants, soit 10 joueurs maximum pour un match ou un tournoi).
- Nombre illimité de remplacements.
- Un remplacement peut se faire à tout moment de la partie dans la zone des 5 mètres située entre la ligne médiane et le tiret à 5 mètres.
- Si un joueur n'a pas passé cette ligne des 5 mètres et que le remplaçant est entré, le jeu est arrêté et un Coup Franc Indirect est accordé à l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de la faute.
- Le match sera arrêté si l'une des équipes compte moins de trois joueurs (dont le gardien) sur le terrain ; la victoire sera donnée à l'adversaire sur le score de 3 à 0.
- Les changements peuvent s'effectuer à tout moment de la partie (ballon en jeu ou non).

3. L'EQUIPEMENT OBLIGATOIRE DES JOUEURS

- Les maillots doivent être de couleurs identiques et numérotés, short, chaussettes traditionnelles, protège-tibias OBLIGATOIRES et chaussures types tennis.
- **Les maillots doivent être numérotés par un numéro allant de 1 et 99 inclus. Seul le nom (et/ou le prénom) officiel du joueur (inscrit sur la feuille de match) est toléré sur le maillot (au dessus du numéro).**
- Le gardien de but est autorisé à porter un pantalon de survêtement.
- **Les genouillères et coudières sont fortement recommandées pour le Gardien de But.**
- Les « Tip Top » ne sont pas autorisés, quelque-soit leur couleur ou la couleur des chaussettes (tolérés sous les chaussettes).
- L'équipement et la tenue des joueurs ne doit en aucun cas présenter un danger quelconque pour eux-mêmes et pour les autres joueurs. Ce point de règlement s'applique notamment pour les bijoux de tous genres qui devront être retirés.
- Lors d'un championnat de France : les joueurs doivent obligatoirement revêtir un maillot, un short et des bas traditionnels IDENTIQUES pour toute l'équipe (hormis gardien de but).

4. PROCEDURE DE REMPLACEMENT DES JOUEURS

- Les joueurs remplaçants doivent revêtir une CHASUBLE lorsqu'ils sont sur le banc de touche.
- Lors d'un changement, le joueur remplaçant se présente dans la zone de changement, retire sa chasuble, et la donne « de la main à la main » au joueur remplacé au moment de sa sortie de terrain.
- Le joueur remplaçant peut alors pénétrer sur le terrain et le joueur remplacé peut revêtir la chasuble et s'asseoir sur le banc de touche.
- Si le joueur remplacé quitte le terrain par une autre zone prévue dans les lois du jeu (blessure....), le remplaçant donnera sa chasuble au troisième arbitre.
- En cas de mauvais changement, et si cela ne pénalise pas l'équipe adverse, le troisième arbitre interrompra le jeu par un coup de sifflet. Un coup franc indirect sera accordé à l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon au moment du mauvais changement.

5. LE GARDIEN DE BUT

- Un gardien de but ne peut pas saisir avec les mains une passe bottée volontairement par un coéquipier (sinon CFI pour l'équipe adverse).
- Si le gardien de but s'empare du ballon avec les mains hors de sa surface, un CFD sera accordé à l'équipe adverse.
- Le gardien de but doit remettre en jeu le ballon exclusivement à la main dans les 4 secondes.
- Suite à une sortie de but, la remise en jeu du gardien de but à la main doit sortir de la surface des 6 mètres



avant qu'un autre joueur ne touche le ballon. Si ce n'est pas le cas, la balle est rendue au gardien de but qui recommence la remise en jeu.

- Lors d'une relance, le gardien de but ne peut pas toucher le ballon 2 fois consécutivement. Si le gardien de but touche 2 fois consécutivement le ballon sur une remise en jeu (suite à une sortie de but...) ou sur une relance (suite à un ballon bloqué lors d'un tir...), un CFI sera accordé à l'équipe adverse.
- La relance du gardien de but peut se faire vers tous les endroits du terrain (même le camp adverse).
- Précision concernant le tacle du gardien de But :
Le gardien de but peut sortir dans les pieds de l'attaquant :
 - si le gardien de but dépossède l'attaquant avec une partie du haut de son corps (au dessus de la ceinture) alors qu'il est au sol, aucune faute ne sera sifflée.
 - si le gardien de but dépossède l'attaquant avec une partie du bas de son corps (en dessous de la ceinture) alors qu'il est au sol, il sera sanctionné par un coup franc direct (pénalty à 7m si l'action se produit dans la surface de réparation).
- Remplacement du gardien de but :
 - Tout remplaçant peut remplacer le gardien de but, sans que les arbitres en soient prévenus et sans que le jeu soit arrêté.
 - Tout joueur peut prendre la place du gardien de but. Un joueur qui prend la place du gardien de but peut le faire quand le jeu est arrêté et après en avoir informé les arbitres.
 - Un joueur ou un remplaçant qui devient gardien de but doit porter un maillot de gardien de but muni au dos de son propre numéro ou revêtir une chasuble de couleur différente laissant apparaître son propre numéro.
 - Le gardien de but peut être remplacé à tout moment : pendant le match, avant une séance de tir au but, pendant une séance de tir au but.
- Passe au gardien de but :
Après avoir donné le ballon à l'un de ses partenaires, le gardien de but ne peut plus le retoucher dans sa propre moitié de terrain sur une passe volontaire d'un coéquipier avant que le ballon n'ait été joué ou touché par un adversaire. Le gardien de but, s'il se trouve dans la moitié de terrain adverse, peut cependant recevoir le ballon de l'un de ses partenaires.
Dès qu'un adversaire a joué ou touché le ballon, le gardien de but peut à nouveau recevoir le ballon de l'un de ses partenaires.
Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse du gardien de but qui, après avoir touché le ballon, le retouche dans sa propre moitié de terrain sur une passe volontaire d'un coéquipier avant que le ballon n'ait été joué ou touché par un adversaire.

6. LES ACCOMPAGNATEURS

- Seuls les enseignants d'EPS de l'établissement et les accompagnateurs agréés par le comité directeur de l'AS (sur présentation du document d'agrément signé et tamponné par l'établissement) sont autorisés à prendre place sur le banc de touche (trois personnes maximum **DONT le Jeune Coach**).
- **Le jeune Coach doit prendre place sur le banc de touche.**
- Durant le match, UNE seule personne est autorisée à se tenir debout dans sa zone technique, **de préférence le Jeune Coach.**

7. PROTOCOLES D'AVANT ET D'APRES MATCH : RESPECT ET FAIR PLAY

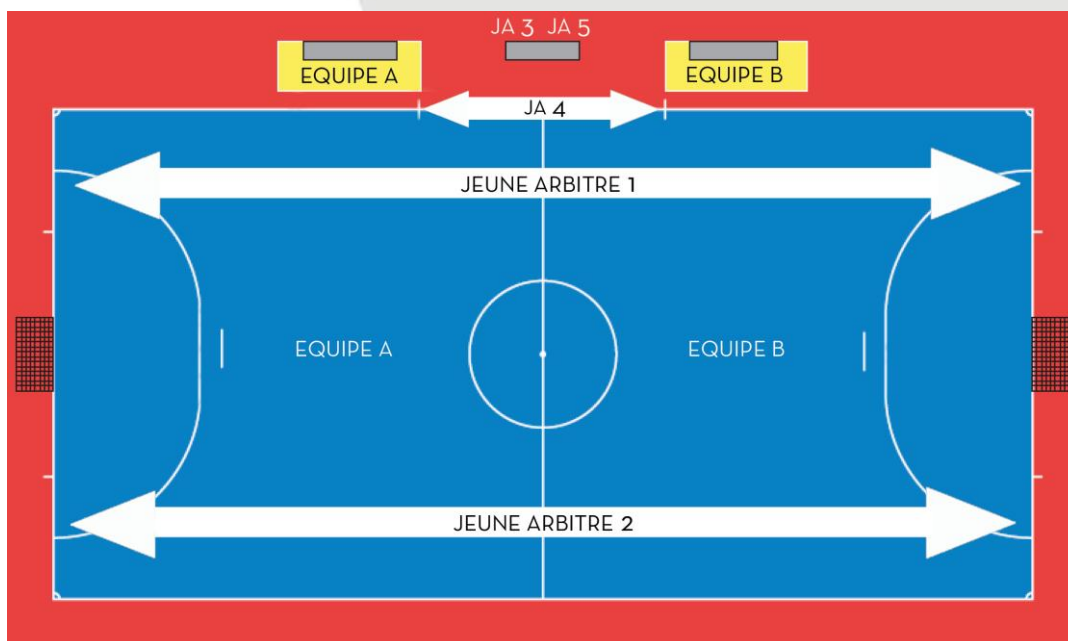
Chaque match de Futsal UNSS doit être précédé et conclu par un protocole de salutation des arbitres et de l'équipe adverse.

- AVANT le match : Les 2 équipes (titulaires et remplaçants) s'avancent en colonne depuis le côté vers le centre du terrain, précédées des 2 Jeunes Arbitres. Elles s'alignent de part et d'autre des arbitres face à la tribune et/ou aux spectateurs. L'équipe A sert la main des arbitres et de l'équipe B, avant que celle-ci ne salue à son tour les arbitres. Les 2 arbitres de centre, les Officiels Table de Marque, et les 2 responsables d'équipe se retrouvent ensuite devant la table de marque pour se saluer : le match peut alors débuter.

- APRES le match : Dès le coup de sifflet final, chaque équipe (titulaires et remplaçants) se remet en place au centre du terrain de part et d'autre des arbitres afin de procéder à nouveau au salut de tous les acteurs, signe de respect et de Fair-Play.

8. L'ARBITRAGE PAR LES JEUNES ARBITRES

- L'arbitrage se fait en Co-arbitrage.
- Les Jeunes Arbitres 1 et 2 sont disposés de part et d'autre du terrain : Arbitre 1 côté Bancs, Arbitre 2 côté opposé.
- Les Jeunes Arbitres 1 et 2 sont autorisés à se déplacer sur toute la longueur du terrain.
- Un 3^{ème} Jeune Arbitre gère le chronomètre et les Temps Morts.
- Un 4^{ème} Jeune Arbitre gère les remplacements et les bancs.
- Un 5^{ème} Jeune Arbitre est chargé de la comptabilisation des fautes des deux équipes ainsi que de la feuille de match.



Les Jeunes Arbitres Futsal UNSS souhaitant intégrer l'arbitrage fédéral peuvent prendre contact avec les responsables de l'arbitrage de la FFF en écrivant à l'adresse devenirarbitre@fff.fr.

9. FAUTES ET COMPORTEMENT

- **Il n'y a pas de contact en Futsal.**
Définition du contact : interférer avec un adversaire pour se procurer le ballon en touchant le joueur avant le ballon.
- Les tacles sont interdits dans les duels y compris pour le Gardien de But.
- Rappel concernant le tacle du gardien de But :
 Le Gardien de But peut sortir dans les pieds de l'attaquant :
 - si le GB dépossède l'attaquant avec une partie du haut de son corps (au dessus de la ceinture) alors qu'il est au sol, aucune faute ne sera sifflée.
 - si le gardien de but dépossède l'attaquant avec une partie du bas de son corps (en dessous de la ceinture) alors qu'il est au sol, il sera sanctionné par un coup franc direct (pénalty à 7m si l'action se produit dans la surface de réparation).
- REGLE DE L'AVANTAGE :
 Le Jeune Officiel PEUT laisser l'avantage à un joueur subissant une faute passible d'un **CFD** ou d'un **CFI** afin de laisser l'action se dérouler jusqu'à son terme. A l'arrêt de jeu suivant, et en cas de faute passible d'un CFD uniquement, le JO se rapprochera de la table de marque pour créditer l'équipe fautive d'une « Faute Collective ». Ainsi, l'action n'aura pas été stoppée et la faute sera comptabilisée.

Précisions : Si, suite à un avantage, le but est marqué sur l'action, la « faute collective » est créditée malgré tout à l'équipe fautive mais n'entraîne pas de CFD à 7 mètres, même si l'équipe est dans la pénalité au-delà des X fautes autorisées (pas de « double sanction »).

Par contre, si suite à un avantage, le but n'est pas marqué sur l'action, la « faute collective » est créditée à l'équipe fautive et peut entraîner un CFD à 7 mètres si l'équipe se retrouve dans la pénalité au-delà des X fautes autorisées.

a) Le Coup-Franc Direct (CFD)

- Les Coups Francs Directs sont comptabilisés comme des fautes collectives.
- Le ballon doit être immobile.
- Les joueurs adverses sont à 5 mètres.
- Le même joueur ne peut pas toucher deux fois de suite le ballon, sinon un CFI sera accordé à l'équipe adverse.
- Le CFD doit être exécuté dans les quatre secondes.
- Le CFD est exécuté à l'endroit où la faute a été commise ; si celle-ci a été commise dans la surface de réparation défensive, il sera alors procédé à un coup de pied de réparation à 7 mètres.



Les fautes et comportement antisportif doivent être sanctionnés par un Coup Franc Direct lorsque le joueur

- ☞ Donne ou essaie de donner un coup de pied à l'adversaire
- ☞ Fait ou essaie de faire un croche-pied à l'adversaire
- ☞ Saute sur un adversaire
- ☞ Charge un adversaire (même avec l'épaule)
- ☞ Frappe ou essaie de frapper un adversaire
- ☞ Bouscule un adversaire
- ☞ Crache sur un adversaire
- ☞ Touche intentionnellement le ballon des mains
- ☞ Tacle un adversaire en duel
- ☞ Tient un adversaire
- ☞ Percute un défenseur immobile, les 2 pieds au sol (passage en force)

b) Les Fautes Collectives

- Tous les Coups Francs Directs sont comptabilisés comme des Fautes Collectives.
- Un Coup de pied de Pénalité 7 mètres (sans mur, Gardien de But les pieds sur sa ligne de but) est accordé à partir de la X^{ème} faute collective dans une Mi-Temps (cf tableau ci-dessous). Il sera tiré même si le buzzer retentit.
- Les fautes suivantes seront également sanctionnées par un Coup de pied de Pénalité à 7 mètres.
Exemple : Pour une mi-temps de 10 minutes, un Coup de pied de Pénalité à 7 mètres sera accordé à la 4^{ème} Faute Collective. Il en sera de même à la 5^{ème} Faute Collective, à la 6^{ème}, à la 7^{ème}, à la 8^{ème}.....
- Le compteur des Fautes Collectives est remis à zéro à la Mi-Temps.

Tableau du nombre de Fautes Collectives par équipe et par Mi-Temps :

- Du championnat de District au championnat Inter-Académique : **Temps NON DECOMPTE**

Pour une Mi-Temps de... (Temps NON DECOMPTE)	Chaque équipe peut faire jusqu'à...	Un Coup de pied de Pénalité à 7 mètres est accordé à l'équipe adverse...
6 minutes	2 fautes	à la 3 ^{ème} faute
8 minutes	3 fautes	à la 4 ^{ème} faute
10 minutes	3 fautes	à la 4 ^{ème} faute
12 minutes	4 fautes	à la 5 ^{ème} faute
13 minutes	4 fautes	à la 5 ^{ème} faute
15 minutes	4 fautes	à la 5 ^{ème} faute
17 minutes	5 fautes	à la 6 ^{ème} faute
20 minutes	5 fautes	à la 6 ^{ème} faute
25 minutes	5 fautes	à la 6 ^{ème} faute
30 minutes	5 fautes	à la 6 ^{ème} faute

Rappel : Lors des championnats IA, possibilité est donnée à chaque service organisateur de jouer en Temps Non Décompté ou Temps Décompté (selon les contraintes locales d'organisation).

- Lors du championnat de France : Temps de jeu effectif (**DECOMPTE**)

Pour une Mi-Temps de... (Temps DECOMPTE)	Chaque équipe peut faire jusqu'à...	Un Coup de pied de Pénalité à 7 mètres est accordé à l'équipe adverse...
10 minutes	3 fautes	à la 4 ^{ème} faute
12 minutes	4 fautes	à la 5 ^{ème} faute
15 minutes	5 fautes	à la 6 ^{ème} faute

c) Le Coup-Franc Indirect (CFI)

- Le ballon doit être immobile.
- Les joueurs adverses sont à 5 mètres.
- Le même joueur ne peut pas toucher deux fois de suite le ballon, sinon un CFI sera accordé à l'équipe adverse.
- Le CFI doit être exécuté dans les quatre secondes.
- Le CFI est exécuté à l'endroit où la faute a été commise ; si celle-ci a été commise dans la surface de réparation défensive, le ballon sera posé sur la ligne de la surface de réparation au plus proche de l'endroit où la faute a été commise.



Les fautes et comportements antisportifs doivent être sanctionnés par un Coup Franc Indirect lorsque le joueur :

- ☞ Joue de manière dangereuse
- ☞ Effectue un changement hors zone où un mauvais changement
- ☞ Fait obstacle à l'évolution d'un adversaire lorsque le ballon n'est pas joué
- ☞ Empêche volontairement le gardien de but de lâcher le ballon des mains
- ☞ Perd sa chaussure sur le terrain
- ☞ Ne respecte pas la règle des 4 secondes

Un Coup Franc Indirect est accordé à l'équipe adverse lorsque le Gardien de But commet l'une des fautes suivantes :

- ☞ Touche ou contrôle le ballon des mains sur une passe bottée volontairement par un coéquipier
- ☞ Touche ou contrôle le ballon des mains directement sur une rentrée de touche effectuée par un coéquipier
- ☞ Touche deux fois de suite le ballon sur une relance ou remise en jeu
- ☞ Perd sa chaussure sur le terrain
- ☞ Ne respecte pas la règle des 4 secondes
- ☞ Retouche le ballon dans sa propre moitié de terrain sur une passe volontaire d'un coéquipier avant que le ballon n'ait été joué ou touché par un adversaire.

10. LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES

a) Carton Blanc :

 **Carton blanc** (1 point de pénalité pour l'équipe fautive)

Précision : Les motifs de distribution du carton blanc ou jaune étant identiques, le premier carton distribué pour l'un de ces motifs sera le carton blanc (préventif).

- Le carton blanc entraîne une exclusion temporaire du joueur d'une durée de 2 minutes. Celui-ci peut être remplacé.
- 1 seul carton blanc peut être accordé par équipe et par rencontre.
- Le carton blanc entraîne l'attribution de **1 point de pénalité** à l'équipe à laquelle appartient le joueur fautif.

Le Jeune Arbitre pourra utiliser le carton blanc dans les cas suivants :

- ☞ Le joueur se rend coupable d'un comportement antisportif (exemple : simulation)
- ☞ Il manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes
- ☞ Il enfreint avec persistance les lois du jeu
- ☞ Il retarde la reprise du jeu
- ☞ Il ne respecte pas la distance requise lors d'une touche, d'un coup de pied de coin ou d'un coup franc
- ☞ Il quitte délibérément le terrain de jeu ou pénètre ou revient sur le terrain de jeu sans l'autorisation de l'arbitre
- ☞ Il retire son maillot

b) Carton Jaune :

 **Carton jaune** (3 points de pénalité pour l'équipe fautive)

Rappel : Les motifs de distribution du carton blanc ou jaune étant identiques, le premier carton distribué pour l'un de ces motifs sera le carton blanc (préventif).

- Le carton jaune entraîne une exclusion temporaire d'une durée de 2 minutes, sans possibilité de remplacement.
- Le carton jaune entraîne l'attribution de **3 points de pénalité** à l'équipe à laquelle appartient le joueur fautif.

Le Jeune Arbitre pourra utiliser le carton jaune dans les cas suivants :

- ☞ Le joueur se rend coupable d'un comportement antisportif (exemple : simulation)
- ☞ Il manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes
- ☞ Il enfreint avec persistance les lois du jeu
- ☞ Il retarde la reprise du jeu
- ☞ Il ne respecte pas la distance requise lors d'une touche, d'un coup de pied de coin ou d'un coup franc
- ☞ Il quitte délibérément le terrain de jeu ou pénètre ou revient sur le terrain de jeu sans l'autorisation de l'arbitre
- ☞ Il retire son maillot

c) Carton Rouge :



Carton rouge (5 points de pénalité pour l'équipe fautive)

- Le carton rouge entraîne une exclusion définitive du joueur pour le match (infériorité numérique).
- Le carton rouge entraîne l'attribution de **5 points de pénalité** à l'équipe à laquelle appartient le joueur fautif.
- Le joueur qui reçoit un carton rouge sera exclu pour la totalité du tournoi (sauf lors des championnats de France ou une commission de discipline se réunira pour définir le degré de sanction).

Le Jeune Arbitre pourra utiliser le carton rouge dans les cas suivants :

- ☞ Le joueur se rend coupable d'une faute grossière
- ☞ Le joueur se rend coupable d'un comportement violent
- ☞ Le joueur crache sur un adversaire
- ☞ Il tient des propos blessants, injurieux ou grossiers
- ☞ Il reçoit un deuxième carton jaune au cours du même match

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur (seule la sanction la plus importante est retenue), mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux enseignants et accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et présents sur le banc de touche.

11.LA BALLE A TERRE

Si, lorsque le ballon est en jeu, l'arbitre doit momentanément interrompre le jeu pour une quelconque raison non mentionnée dans les lois du jeu du Futsal, le jeu reprendra par une balle à terre.

Lors de l'exécution d'une balle à terre, après que le ballon ait touché le sol, un joueur ne peut expédier directement le ballon dans le but adverse ou dans son propre but. Il doit toucher le ballon au moins une fois avant de pouvoir marquer un but.

Si le ballon est expédié directement dans...:

- ...le but adverse : une sortie de but sera accordée à l'équipe adverse
- ...son propre but : un corner sera accordé à l'équipe adverse.

12. LE COUP DE PIED DE REPARATION

Un coup de pied de réparation est infligé à l'équipe qui, dans sa propre surface de réparation et alors que le ballon est en jeu, commet une des infractions pour lesquelles un Coup Franc Direct doit être accordé.

- Le point de réparation est à 7 mètres de la ligne de but.
- Les joueurs adverses et partenaires sont à 5 mètres du ballon.

- Le Gardien de But a les pieds sur la ligne de but.
- Le coup de pied de réparation est exécuté même si le Buzzer retentit.

13. LE COUP D'ENVOI

- Le coup d'envoi est déterminé par tirage au sort. Le gagnant du tirage au sort choisit son camp. L'autre équipe donne le coup d'envoi.
- Le coup d'envoi peut être réalisé vers l'avant OU vers l'arrière, les joueurs adverses se situent à 3 mètres (derrière le rond central ou la ligne située à 3 mètres).
- Un but ne peut pas être marqué DIRECTEMENT sur le coup d'envoi.

14. LA RENTREE DE TOUCHE

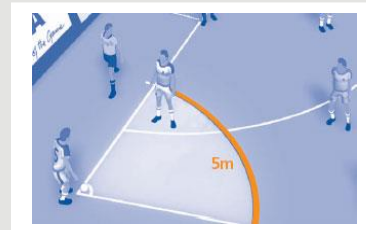
- La rentrée de touche s'effectue exclusivement au pied, ballon arrêté sur la ligne.
- Un but ne peut pas être marqué directement sur une touche.
- Elle s'exécute dans les 4 secondes (décompte de l'arbitre) ; à défaut elle revient à l'adversaire.
- Les joueurs adverses sont à 5 mètres. Si un joueur adverse intervient volontairement sur le ballon alors qu'il n'est pas à distance, un CFI sera accordé.
- Une rentrée de touche est accordée à l'équipe adverse lorsque le ballon touche le plafond ou tout autre élément extérieur. La rentrée de touche sera effectuée à hauteur de l'impact.



Le ballon doit franchir entièrement la ligne pour que l'équipe adverse obtienne une rentrée de touche !

15. LE COUP DE PIED DE COIN

- Il se joue uniquement au pied.
- Les joueurs adverses sont à 5 mètres. Si un joueur adverse intervient volontairement sur le ballon alors qu'il n'est pas à distance, un CFI sera accordé.
- Il s'exécute dans les 4 secondes (décompte de l'arbitre) ; à défaut un CFI est accordé à l'adversaire.



16. LE BUT MARQUE

- Un but peut être marqué de n'importe quel endroit du terrain.
- Le ballon doit franchir totalement la ligne de but.
- Le gardien de but ne peut pas marquer directement sur une relance à la main. Si le ballon rentre directement dans le but adverse sur une relance à la main, une sortie de but est accordée à l'équipe adverse.
- Pour que le but soit accordé, le ballon doit franchir entièrement la ligne avant que le buzzer ne retentisse.



17. LE TEMPS MORT

- Un Temps Mort d'une minute par équipe et par Mi-Temps peut être accordé.
- La demande doit être faite par le responsable d'équipe à la table de marque en y déposant le carton « Temps Mort ».
- Le Temps Mort sera effectif au premier arrêt de jeu suivant la demande.
- Durant le Temps Mort, les joueurs peuvent rester sur le terrain de jeu ou en sortir. Les joueurs doivent toutefois sortir du terrain pour se désaltérer.

18. LE HORS JEU

- Il n'y a pas de hors-jeu en futsal.

19. LA SERIE DES TIRS AU BUT

- Il est procédé à un tirage au sort. Le vainqueur choisit s'il tire en premier ou second.
- 5 tireurs sont choisis parmi les 10 joueurs figurants sur la feuille de match (donc pas obligatoirement ceux qui ont terminé la rencontre).
- Si une équipe compte plus de joueurs que l'autre, elle choisira le même nombre de joueurs que l'équipe adverse et sélectionnera ses tireurs parmi ceux-ci.
- Si suite aux 5 tirs, l'égalité entre les 2 équipes demeure, l'épreuve se poursuit dans le même ordre avec les tireurs restant jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives (mort subite).
- Si l'égalité demeure lorsque tous les tireurs ont botté, la mort subite continue en conservant l'ordre de passage instauré précédemment.
- Exemple :** l'équipe A compte 6 joueurs et l'équipe B 8 joueurs. L'équipe B retient 6 joueurs parmi ses 8 pour participer à la séance de tirs aux buts. Chaque équipe nomme ses 5 tireurs parmi ses 6 joueurs. Si, suite au passage des 5 tireurs de chaque équipe, le score est toujours à égalité, alors on fait tirer le 6^{ème} joueur de chaque équipe (mort subite). Si le score demeure à égalité, on reprend la série en conservant l'ordre instauré précédemment (toujours en mort subite). Ainsi, les 7^{ème} et 8^{ème} tireurs de l'équipe B ne participent jamais à la séance.

20. LES TEMPS DE JEU

➤ Championnat établissement

	Minimes Filles B3 + M1 + M2 + 1 C1	Minimes Garçons B3 + M1 + M2 + 1 C1	Cadets M2 + C1 + C2	Lycée Filles M2+C1+C2+J1+J2	Juniors Garçons C2 + J1 + J2
Temps de jeu si un match sec dans la journée	2 x 20'	2 x 20'	2 x 25'	2 x 25'	2 x 25'
Temps de jeu si deux matchs dans la journée	2 x 12' CF : 2 x 10'	2 x 12' CF : 2 x 12'	2 x 15' CF : 2 x 12'	2 x 15' CF : 2 x 12'	2 x 15' CF : 2 x 12'
Temps de jeu maximum pour une journée	60'	60'	75'	75'	75'

➤ Championnat Excellence

	Minimes Filles B3 + M1 + M2	Minimes Garçons B3 + M1 + M2	Lycée Filles C1 + C2 + J1	Lycée Garçons C1 + C2 + J1
Temps de jeu si un match sec dans la journée	2 x 20'	2 x 20'	2 x 25'	2 x 25'
Temps de jeu si deux matchs dans la journée	2 x 12' CF : 2 x 10'	2 x 12' CF : 2 x 12'	2 x 15' CF : 2 x 12'	2 x 15' CF : 2 x 15'
Temps de jeu maximum pour une journée	60'	60'	75'	75'

Toutes les informations sur le futsal UNSS (règlement, convocations, palmarès, livret Jeune Officiel....) sont consultables en ligne sur le site www.unss.org



FEUILLE DE MATCH UNSS FUTSAL



Catégorie :				Date :			
Lieu :				Gymnase :			
Noms des responsables du site:							
Equipe A				Equipe B			
Couleur maillot:				Couleur maillot:			
Numéro de l'AS (5 chiffres) :				Numéro de l'AS (5 chiffres) :			
Académie :				Académie :			
Jeune Coach/Accompagnateur :				Jeune Coach/Accompagnateur :			
Nom du capitaine :				Nom du capitaine :			
Nom		Prénom		N° Licence 4 derniers chiffres			
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

Equipe A				SCORE				Equipe B													
Fautes collectives								Fautes collectives													
1 ^{ère} MT	1	2	3	4	5	6	7	8	1	8	1	8	1 ^{ère} MT	1	2	3	4	5	6	7	8
2 ^{ème} MT	1	2	3	4	5	6	7	8	2	9	2	9	2 ^{ème} MT	1	2	3	4	5	6	7	8
Carton blanc				1					3	10	3	10	Carton blanc				1				
Carton jaune				1	2	3	4	5	4	11	4	11	Carton jaune				1	2	3	4	5
Carton rouge				1	2	3	4	5	5	12	5	12	Carton rouge				1	2	3	4	5
Temps mort				MT 1	MT 2				6	13	6	13	Temps mort				MT 1	MT 2			
Noms des arbitres centraux																					
1.											2.										

RESULTAT : BAT SCORE :/.....

Signature du capitaine A:

Signatures des 2 arbitres centraux :

Signature du capitaine B:

RESERVES ET RECLAMATIONS

A rédiger par l'arbitre sous la dictée du capitaine de l'équipe plaignante.

A confirmer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 24 heures au service de l'UNSS ayant compétence pour l'organisation de l'épreuve, accompagnée du paiement d'un droit dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Cf règlement intérieur UNSS : articles III 3.60, III 3.61, III 3.62, III 3.63

**Signature du Capitaine
de l'équipe plaignante**

Signature des arbitres

**Signature du Capitaine
de l'équipe adverse**

Patient Information	
Full Name	
Date of Birth	
Gender	
Address	
City	
State	
Zip	
Phone	
Medical History	
Allergies	
Current Medications	
Past Medical History	
Family History	
Social History	
Physical Examination	
Vital Signs	
Laboratory Tests	
Imaging Studies	
Diagnosis	
Treatment Plan	
Follow-up	



FEUILLE DE TABLE DE MARQUE FUTSAL UNSS

Equipe A : Couleur de maillots : Fautes collectives : 1^{ère} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> 2^{ème} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> Carton blanc : 1 Cartons jaunes : 1 2 3 4 5 Cartons rouges : 1 2 3 4 5 Temps Morts 1°mi-Tps ☐ 2°mi-Tps ☐	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	SCORE <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 150px;"> <tr> <th style="width: 50%;">A</th> <th style="width: 50%;">B</th> </tr> <tr><td>1</td><td>8</td></tr> <tr><td>2</td><td>9</td></tr> <tr><td>3</td><td>10</td></tr> <tr><td>4</td><td>11</td></tr> <tr><td>5</td><td>12</td></tr> <tr><td>6</td><td>13</td></tr> <tr><td>7</td><td>14</td></tr> </table> Résultat Final/.....	A	B	1	8	2	9	3	10	4	11	5	12	6	13	7	14	Equipe B : Couleur de maillots : Fautes collectives : 1^{ère} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> 2^{ème} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> Carton blanc : 1 Cartons jaunes : 1 2 3 4 5 Cartons rouges : 1 2 3 4 5 Temps Morts 1°mi-Tps ☐ 2°mi-Tps ☐	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
1	2	3	4	5																																		
1	2	3	4	5																																		
A	B																																					
1	8																																					
2	9																																					
3	10																																					
4	11																																					
5	12																																					
6	13																																					
7	14																																					
1	2	3	4	5																																		
1	2	3	4	5																																		

FEUILLE DE TABLE DE MARQUE FUTSAL UNSS

Equipe A : Couleur de maillots : Fautes collectives : 1^{ère} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> 2^{ème} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> Carton blanc : 1 Cartons jaunes : 1 2 3 4 5 Cartons rouges : 1 2 3 4 5 Temps Morts 1°mi-Tps ☐ 2°mi-Tps ☐	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	SCORE <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 150px;"> <tr> <th style="width: 50%;">A</th> <th style="width: 50%;">B</th> </tr> <tr><td>1</td><td>8</td></tr> <tr><td>2</td><td>9</td></tr> <tr><td>3</td><td>10</td></tr> <tr><td>4</td><td>11</td></tr> <tr><td>5</td><td>12</td></tr> <tr><td>6</td><td>13</td></tr> <tr><td>7</td><td>14</td></tr> </table> Résultat Final/.....	A	B	1	8	2	9	3	10	4	11	5	12	6	13	7	14	Equipe B : Couleur de maillots : Fautes collectives : 1^{ère} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> 2^{ème} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> Carton blanc : 1 Cartons jaunes : 1 2 3 4 5 Cartons rouges : 1 2 3 4 5 Temps Morts 1°mi-Tps ☐ 2°mi-Tps ☐	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
1	2	3	4	5																																		
1	2	3	4	5																																		
A	B																																					
1	8																																					
2	9																																					
3	10																																					
4	11																																					
5	12																																					
6	13																																					
7	14																																					
1	2	3	4	5																																		
1	2	3	4	5																																		

FEUILLE DE TABLE DE MARQUE FUTSAL UNSS

Equipe A : Couleur de maillots : Fautes collectives : 1^{ère} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> 2^{ème} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> Carton blanc : 1 Cartons jaunes : 1 2 3 4 5 Cartons rouges : 1 2 3 4 5 Temps Morts 1°mi-Tps ☐ 2°mi-Tps ☐	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	SCORE <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 150px;"> <tr> <th style="width: 50%;">A</th> <th style="width: 50%;">B</th> </tr> <tr><td>1</td><td>8</td></tr> <tr><td>2</td><td>9</td></tr> <tr><td>3</td><td>10</td></tr> <tr><td>4</td><td>11</td></tr> <tr><td>5</td><td>12</td></tr> <tr><td>6</td><td>13</td></tr> <tr><td>7</td><td>14</td></tr> </table> Résultat Final/.....	A	B	1	8	2	9	3	10	4	11	5	12	6	13	7	14	Equipe B : Couleur de maillots : Fautes collectives : 1^{ère} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> 2^{ème} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> Carton blanc : 1 Cartons jaunes : 1 2 3 4 5 Cartons rouges : 1 2 3 4 5 Temps Morts 1°mi-Tps ☐ 2°mi-Tps ☐	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
1	2	3	4	5																																		
1	2	3	4	5																																		
A	B																																					
1	8																																					
2	9																																					
3	10																																					
4	11																																					
5	12																																					
6	13																																					
7	14																																					
1	2	3	4	5																																		
1	2	3	4	5																																		

FEUILLE DE TABLE DE MARQUE FUTSAL UNSS

Equipe A : Couleur de maillots : Fautes collectives : 1^{ère} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> 2^{ème} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> Carton blanc : 1 Cartons jaunes : 1 2 3 4 5 Cartons rouges : 1 2 3 4 5 Temps Morts 1°mi-Tps ☐ 2°mi-Tps ☐	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	SCORE <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 150px;"> <tr> <th style="width: 50%;">A</th> <th style="width: 50%;">B</th> </tr> <tr><td>1</td><td>8</td></tr> <tr><td>2</td><td>9</td></tr> <tr><td>3</td><td>10</td></tr> <tr><td>4</td><td>11</td></tr> <tr><td>5</td><td>12</td></tr> <tr><td>6</td><td>13</td></tr> <tr><td>7</td><td>14</td></tr> </table> Résultat Final/.....	A	B	1	8	2	9	3	10	4	11	5	12	6	13	7	14	Equipe B : Couleur de maillots : Fautes collectives : 1^{ère} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> 2^{ème} Mi-Temps <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table> Carton blanc : 1 Cartons jaunes : 1 2 3 4 5 Cartons rouges : 1 2 3 4 5 Temps Morts 1°mi-Tps ☐ 2°mi-Tps ☐	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
1	2	3	4	5																																		
1	2	3	4	5																																		
A	B																																					
1	8																																					
2	9																																					
3	10																																					
4	11																																					
5	12																																					
6	13																																					
7	14																																					
1	2	3	4	5																																		
1	2	3	4	5																																		

Règlement en téléchargement sur le site web officiel de l'UNSS, dans l'onglet OPUSS.
<http://opuss.unss.org/>

Il est important d'être attentif aux dates de « mise à jour » de ce document.

Direction Nationale
13, rue Saint Lazare 75009 Paris
www.unss.org

Téléphone : 01 42 81 55 11
dn@unss.org



21 – Futsal

Mise à jour : 29 septembre 2017



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 17
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 19
Membres CMN	Page 24
Annexes	Page 25

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Futsal a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Particularités Football et Futsal

Les Sections Sportives Scolaires rectorales et les Sections Sportives labellisées FFF en Football et/ou en Futsal ne peuvent participer aux Championnats de France UNSS **QUE** dans la filière Excellence en Football et en Futsal.

Pour participer aux Championnats de France par Équipe d'Établissement, l'établissement ayant une Section Sportive Scolaire rectorale ou une Section sportive labellisée FFF devra s'être engagé et avoir joué en Championnats Excellence dans le même sport (Football ou Futsal) et dans la même catégorie d'âge et de sexe.

La liste des Sections Sportives labellisées FFF est disponible sur ce site :

<https://www.fff.fr/articles/details-articles/176616-liste-des-sections-scolaires-labellisees-2017-2018>

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins (U11 U12 U13)	nés en 2005, 2006 et 2007
Minimes (U14 U15)	nés en 2003 et 2004
Cadets (U16 U17)	nés en 2001 et 2002
Juniors (U18 U19)	nés en 1999 et 2000
Seniors (U20 et avant)	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2016 et 2017), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2017), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- Les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de football et futsal, des Sections Sportives labellisées FFF de football et futsal**, des Pôles Espoir de la FFF ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFF (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats **FUTSAL** par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Futsal

Précisions spécifiques Futsal

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors			
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes de collège avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - cadets garçons avec M2, C1, C2 (M2 autorisés sans limitation de nombre) - lycée filles ² avec M2, C1, C2, J1, J2 Mixité interdite			
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France			
TYPE DE JEU	à 5			
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée			
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3			
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10			
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10			
	MINIMES		CADETS Garçons / Lycée Filles	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits			
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'		2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'		2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'		75'	
MIXITÉ	Pas de mixité			
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 10' MF	Temps de jeu décompté 2 x 12' MG	Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCF	Temps de jeu décompté 2 x 12' CG

² Les équipes de collèges sont autorisées

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matchs de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes filles, minimes garçons et cadets 16 maximum pour le championnat lycée fille
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS minimes filles Champion de France UNSS minimes garçons Champion de France UNSS Lycée Filles Champion de France UNSS cadets

Modalités de qualification 16 équipes³

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		2
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		2
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			15

+ 16^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
 Si **1** équipe des Ultramarins
 Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
 Qualifiée
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
 Si **1** équipe des Ultramarins
 Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
 Qualifiée
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

³ Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 18 avril 2018 pour les minimes G et F, cadets
- 7 mars 2018 pour les juniors, lycées filles, Lycées Pro

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2017 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3 ^{ème} 2017	IA du 2 ^{ème} 2017	IA du 4 ^{ème} 2017
IA du 8 ^{ème} 2017	IA du 7 ^{ème} 2017	IA du 6 ^{ème} 2017	IA du 5 ^{ème} 2017
IA du 9 ^{ème} 2017	IA du 10 ^{ème} 2017	IA du 11 ^{ème} 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 ^{ème} 2017	IA du 14 ^{ème} 2017	IA du 13 ^{ème} 2017	IA du 12 ^{ème} 2017

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Futsal Juniors Garçons

- En Juniors Garçons TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception **des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Juniors Cadets 2
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Cadets Juniors avec C2 J1 J2 sans limitation de nombre Mixité interdite Surclassement interdit
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 5
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10
BALLONS GARÇONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'
MIXITÉ	Pas de mixité
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 12' JG

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum par championnat JUNIORS Garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement JUNIORS Garçons

Remarque :

La catégorie Lycée Fille regroupe les joueuses M2 C1 C2 J1 J2 (voir page 6).

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 25 avril 2018 pour les minimes G et F, cadets
- 7 mars 2018 pour les juniors, lycées filles, Lycées Pro

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Les serpentins Juniors :

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2017 selon la méthode des serpentins.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3 ^{ème} 2017	IA du 2 ^{ème} 2017	IA du 4 ^{ème} 2017
IA du 8 ^{ème} 2017	IA du 7 ^{ème} 2017	IA du 6 ^{ème} 2017	IA du 5 ^{ème} 2017
IA du 9 ^{ème} 2017	IA du 10 ^{ème} 2017	IA du 11 ^{ème} 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Futsal par équipe d'Établissement Garçons des Lycées Professionnels

- En Lycée Pro, TOUS les élèves (M2 et plus) GARÇONS DE L'ETABLISSEMENT sont autorisés à participer à l'exception des élèves **inscrits sur une liste de Sections Sportives Scolaires de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir ou Pôles France de la FFF, des élèves appartenant à des Centres de formation ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF, des élèves apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes 2 Cadets Juniors Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Lycée Pro GARÇONS avec M2, C1, C2, J1, J2, S sans limitation de nombre Mixité interdite
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 5
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10
BALLONS GARÇONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'
MIXITÉ	Pas de mixité
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCEES PRO GARÇONS

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum pour le championnat LYCEES PRO GARCONS
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement LYCEE PRO garçons

Modalités de qualification Lycée Pro

9 Inter-académies qualifient 1 équipe

L'IA 4 (Nancy Metz / Reims / Strasbourg) qualifie 2 équipes

+ 12^{ème} place

Si 0 équipe des Ultramarins	1 équipe de l'Académie organisatrice
Si 1 équipe des Ultramarins	Qualifiée
Si 2 équipes des Ultramarins	Se référer au tableau du Règlement Fédéral UNSS

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 25 avril 2018 pour les minimes G et F, cadets
- 7 mars 2018 pour les juniors, lycées filles, Lycées Pro

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Les serpentins LYCEES PRO

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3 ^{ème} 2017	IA du 2 ^{ème} 2017	IA du 4 ^{ème} 2017
IA du 8 ^{ème} 2017	IA du 7 ^{ème} 2017	IA du 6 ^{ème} 2017	IA du 5 ^{ème} 2017
IA du 9 ^{ème} 2017	IA du 10 ^{ème} 2017	IA du 11 ^{ème} 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Excellence Futsal Minimes

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les associations sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 30/10/17** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes d'associations sportives obligatoirement en championnat excellence

- Associations sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations sportives ¼ de finalistes 2016 et 2017 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Mixité interdite	
	Minimes avec B3, M1, M2 - Nombre de joueurs pour 1 match : 10 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps décompté 2 x 10' MF	Temps décompté 2 x 12' MG

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 par championnat
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons

Championnat de France UNSS Lycée Excellence Futsal

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire les équipes d'associations sportives sauf :

- Les Associations Sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les Associations Sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 30/10/17** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes obligatoirement en championnat excellence

- Associations Sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations Sportives ¼ de finalistes 2016 et 2017 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets + Juniors 1ère année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Mixité interdite	
	- Lycée avec C1, C2, J1 (sans limitation de nombre) - Nombre de joueurs pour 1 match : 10 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps décompté 2 x 12' Lycée Fille	Temps décompté 2 x 15' Lycée Garçon

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 par championnat
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Lycée filles Champion de France UNSS Excellence Lycée garçons

Les champions de France Lycée Filles et Garçons Excellence seront qualifiés pour le Mondial ISF qui se déroulera à RISHON LEZION (ISRAEL) du 13 au 21 mars 2018.

Les 2 Jeunes Arbitres sélectionnés pour le Mondial ISF 2018 seront nommés à l'issue du championnat de France de Futsal Lycée Garçons Excellence qui se déroulera à Avranches du 5 au 8 février 2018. Ils pourront être issus de ce championnat ou du championnat Lycée Filles Excellence qui aura lieu dans l'académie de Rennes fin janvier 2018.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 13 octobre 2017.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 13 octobre 2017 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Futsal par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 18 avril 2018 pour les minimes F, 25 avril 2018 pour les minimes G
- 10 janvier 2018 pour les lycées garçons
- 20 décembre 2017 pour les Lycées Filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 ^{ère} Sortie	A1
2 ^{ème} Sortie	B1
3 ^{ème} Sortie	C1
4 ^{ème} Sortie	D1

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2	B2	C2	D2	puis :
A3	B3	C3	D3	puis éventuellement :
A4	B4	C4	D4	

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas : match gagné **3-0**.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, **a reçu le moins de points de pénalité.**
2. Si une égalité persiste, prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
3. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, **a reçu le moins de points de pénalité.**
4. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, la victoire est donnée à l'équipe ayant le moins de points de pénalité ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but.

Remarque : en cas d'égalité à plus de 2 équipes :

- Si le point 1. classe une équipe, le point 2. est pris en compte avec les autres équipes restantes, et ainsi de suite jusqu'au point 5.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

La Quinzaine du foot à l'école

La FFF lance avec l'UNSS et le ministère de l'éducation nationale la troisième édition de l'opération : **La Quinzaine du Football Citoyen.**

Dates : du 19 au 30 mars 2018. Collèges et lycées.

Cette opération s'adresse à l'ensemble des établissements du secondaire et associations sportives des collèges et lycées. Elle s'articule autour de diverses animations football et futsal (séance, matchs, tournoi, ateliers, rencontres, échanges, conférence).

Thématique : « Créer un lien CM2-6^{ème} + Créer un lien avec une association caritative locale ».

Renseignements : fff.fr et unss.org

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourrait être réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement, des enseignants participant à l'organisation. L'enjeu est de permettre par une relation UNSS-district/ligue de football, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du district et/ou de la ligue FFF.

Relations AEFE (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFE participent aux compétitions de l'UNSS.

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives initiées par l'AEFE.

Le calendrier des événements d'athlétisme AEFE est disponible sur OPUSS. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFE AEFE en relation avec un service départemental ou régional UNSS (formation de Jeunes Juges, développement de championnat scolaire d'athlétisme, formation d'enseignants d'eps en athlétisme scolaire etc.)

Développement Durable

La pratique du futsal entraîne une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- Cohérence et choix d'emplacement des parcours pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des parcours dans l'environnement naturel et urbain.
- Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l'espace déjà tracé, limitant l'utilisation de rubalise
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
- Rubalise bio dégradable, ou ré utilisable.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.

Éthique – Protocole début et fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se débutera et se terminera de la façon suivante :

- Le protocole de début et fin de match sera appliqué pour toutes les rencontres.
- En début et fin de rencontre, les deux équipes se croisent en ligne.
- Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
- Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral
UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune juge/arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf. circulaire 051 JO).

La Direction nationale de l'arbitrage et l'UNSS s'engagent dans un plan de formation des jeunes arbitres. Les commissions départementales et régionales de l'arbitrage de la FFF ont été sensibilisées à ce projet et peuvent bénéficier d'aide financière auprès de la Direction Nationale de l'Arbitrage pour mettre en place des formations. Les responsables de commission peuvent prendre contact auprès des services départementaux et régionaux lors des CMD et des CMR.

La Direction nationale de l'arbitrage a édité un document de formation (informatique) pour les arbitres débutants à destination des élèves et des adultes, ce document est disponible auprès des directions UNSS.

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFF

La convention entre l'UNSS et la FFF propose des passerelles uniquement en football.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017-2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves

prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	>Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	>Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge de l'activité :
Christophe LUCZAK

UNSS

Stéphane AUDARD
Anne DELACROIX
Bruno PARAZOLS

Responsable communication

FFF

Pierre JACKY
Patrick PION
Alain SARS

Responsable Formation

Délégués techniques UNSS

Philippe ANDRÉ
Olivier MORIN

Responsable Communication

Groupe technique national Futsal :

UNSS

Fabrice LOUEDEC

Annexe 1

Associations Sportives 1/4 de finalistes 2016 et 2017 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

FUTSAL Minimes Filles

COL LOUIS NUCERA NICE

NICE

FUTSAL Minimes Garçons

NEANT

FUTSAL Lycées filles

LYC JEAN JAURES REIMS

REIMS

FUTSAL Cadets

NEANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2017 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

FUTSAL Minimes Filles

COL ALEMBERT SEVERAC LE CHATEAU	TOULOUSE
COL ARSENAL METZ	NANCY METZ
COL REGNIER CHARTRES	ORLEANS TOURS
COL MAROUZEAU GUERET	LIMOGES

FUTSAL Minimes Garçons

COL PABLO NERUDA BRETIGNY SUR ORGE	VERSAILLES
COL GEORGES FORLEN SAINT LOUIS	STRASBOURG
COL ROBERT MOREL ARLES	AIX MARSEILLE
COL JELES RENARD LAVAL	NANTES

FUTSAL Lycées Filles

LEGTA LE GROS CHENE PONTIVY	RENNES
LPO ALGOUD LAFFEMAS VALENCE	GRENOBLE
LYC MARGUERITE DE VALOIS ANGOULEME	POITIERS
LYC LOUIS PERGAUD BESANCON	BESANCON

FUTSAL Lycées Garçons

LPO PAUL VERLAINE RETHEL	REIMS
LEGTA LE GROS CHENE PONTIVY	RENNES
LPO ALGOUD LAFFEMAS VALENCE	GRENOBLE
LP RAOUL DAUTRY LIMOGES	LIMOGES

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2017 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5

Points de Pénalité

Carton blanc	= 1 point
Carton jaune	= 3 points
Carton rouge	= 5 points

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.
